



Autorisation d'emplois

Délibération n° C-15-19

Le Conseil d'administration, réuni le 24 novembre 2015,

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne et particulièrement son article 11 qui précise que le conseil d'administration « fixe le montant de la TSE » ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 portant nomination de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

Vu le règlement intérieur de cet établissement, approuvé par délibération n° C 15-8 du conseil d'administration du 16 juin 2015 ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2016-2020 approuvé par la délibération du conseil d'administration n°C-15-17 en date du 24 novembre 2015 qui projette un effectif de 32 agents (hors directeur général et agent comptable) sur la durée du PPI ;

Considérant la nécessité d'adapter l'effectif de l'établissement à l'évolution de l'activité et aux enjeux du PPI 2016-2020,

Sur proposition de la directrice générale

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de passer l'autorisation d'emplois de 24,1 à 28,1 agents (y compris directeur général et agent comptable) pour l'année 2016 ;

Autorise la Directrice générale à procéder aux nouvelles embauches dans ce cadre.

Nombres de votants présents ou représentés : 25

Nombre de voix POUR : 24

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 1

Transmis au Préfet de Région le **1 DEC. 2015**

Approuvé par le Préfet de Région le **2 DEC. 2015**

Le Préfet de Région

Patrick STRZODA

Le Président du conseil
d'administration

Daniel CUEFF

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne et affichée au siège de l'établissement, sis 72 boulevard 1er - CS 90721 - 35207 RENNES cedex 2.
La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'établissement public foncier de Bretagne.*

